

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2017

Date de convocation : 2 février 2017

Date d'affichage : 2 février 2017

L'an deux mil dix-sept et le huit février à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice - MANEVAL Frédéric - BOISSIEUX Thierry - WOZNIAK Jean-Marie - TRAINEAU Marie-France – LABLANQUI Jean-Marie - - BETON Brigitte – ANGE Josiane – DERBIER Paul – JUVENON Marie-Hélène - GIRERD-CHANEL Laurence - AUROUX François - ROBIN Christelle -.

Absent : BAILLIEZ Anne-Sophie

Absents excusés : SILVESTRE Rachel - GRACIANO Manu - GRANGER Franck – GIROT Dominique - CAMU Géraldine

Procurations : GRACIANO Manu à MANEVAL Frédéric – GRANGER Franck à BOISSIEUX Thierry - GIROT Dominique à BETON Brigitte – CAMU Géraldine à WOZNIAK Jean-Marie.

François AUROUX a été élu secrétaire de séance.

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016
- FIXATION D'UN TARIF SUPPLEMENTAIRE AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR LE CAS EXCEPTIONNEL OU UN ENFANT APPORTE SON PROPRE REPAS A LA CANTINE

L'Adjoint en charge des affaires scolaires propose de mettre en place un tarif supplémentaire à la cantine dans le cas de l'inscription d'un enfant qui souffre d'allergie alimentaire très contraignante (arachide, anacarde, lactose...) pour lesquels le prestataire de repas ne garantit pas un repas sans allergène.

En effet, l'enfant apportant lui-même son repas il ne peut lui être demandé de régler l'intégralité de la prestation. Toutefois, étant sous la surveillance du personnel communal, une participation d'un montant de 1,60 €, par analogie à la garderie, est demandée par repas aux parents.

Le règlement et la régie comptable seront mis à jour en fonction.

Voté à l'unanimité

- AUTORISATION DE REGLER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017

L'Adjoint en charge des finances propose pour cette année 2017 de prévoir le paiement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif M14 afin de pouvoir régler les premières dépenses d'investissement dont les factures arriveront en mairie au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2017 :

- Aménagement de la mairie provisoire (travaux, achat de mobilier)

- Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la mairie, l'accessibilité des bâtiments communaux et l'aménagement de la place
- Acquisition d'outillage au service technique notamment pour faire face à la nouvelle législation « zéro phyto »
- Aménagement du skate-park et ses alentours

Le montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2016 étant de 894 305,55 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »), conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 223 576,39 € (< 25% x 894 305.55 €.)

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION D'UN PROJET DE RACCORDEMENT INDIVIDUEL AUPRES DU SDED POUR L'ALIMENTATION D'UNE CONSTRUCTION**

Le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

<b>Opération : Electrification</b>	
Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de Mme Corinne AULNEAU BLOSSAT située Impasse Blanche Bergère à partir du poste Four Banal	
<b>Dépense prévisionnelle HT</b>	<b>13 901,61 €</b>
<i>Dont frais de gestion HT : 661,98€</i>	
<b>Plan de financement prévisionnel :</b>	
Financements hors taxe mobilisés par le SDED	10 199,69 €
<b>Forfait communal</b>	<b>3 701,92 €</b>

Voté à l'unanimité

- **TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLU A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE ROMANS AGGLO (PLUi)**

Le Maire expose que les membres du bureau de la communauté d'agglomération ne sont pas favorable, à l'heure actuelle, à un tel transfert de compétence en matière d'urbanisme et que Valence Romans Agglo ne dispose pas des moyens nécessaires à un tel transfert à ce jour.

C'est pourquoi, le Maire propose de s'opposer au transfert de la compétence PLUi et de réfléchir à la question à la prochaine échéance en 2020.

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE E 304, 1329, 1438, 1441 SITUEE 4 IMPASSE DE LA FORGE**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 9 décembre 2016, adressée par Maître CROZAT, notaire à Saint-Donat-sur-l'Herbasse, en vue de la cession d'une propriété située 4 Impasse de la Forge, à Clérieux, cadastrée E 304, 1329, 1438 et 1441, d'une superficie totale de 938 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI MICHEL.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE ZM 300  
SITUEE ROUTE DES CHAMPIGNONNIERES**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 26 décembre 2016, adressée par Maître ARTIGOUHA, notaire à Chanos-Curson, en vue de la cession d'une propriété située Route des Champignonnières, à Clérieux, cadastrée ZM 300, d'une superficie totale de 1 247 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI l'ORCHIDEE.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE E 1786  
SITUEE 5 IMPASSE PLANCHE BERGERE**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 26 décembre 2016, adressée par Maître ARTIGOUHA, notaire à Chanos-Curson, en vue de la cession d'une propriété située Impasse Planche Bergère, à Clérieux, cadastrée E 1786, d'une superficie totale de 400 m<sup>2</sup>, appartenant à Mme BLOSSAT Josette.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE ZW 50  
SITUEE 30 RUE DU TRAM**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 5 janvier 2017, adressée par Maître BERLIOZ-RICETTI, notaire à Peyrins, en vue de la cession d'une propriété située 30 Rue du Tram, à Clérieux, cadastrée ZW 50, d'une superficie totale de 4 114 m<sup>2</sup>, appartenant à M. BREYTON Clément.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE E 332  
ET 1790, SITUEE 4 RUE DE LA VALLEE**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 4 janvier 2017, adressée par Maître CROZAT, notaire à Saint-Donat-sur-l'Herbasse, en vue de la cession d'une propriété située 4 Rue de la Vallée, à Clérieux, cadastrée E 332 et 1790, d'une superficie totale de 559 m<sup>2</sup>, appartenant à M. VEY André et Mme SERVE Danièle.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE E C 9, 10, 13, 374, 481, 483, ZH 73, 102 ET 103, SITUEE LES FABRIQUES**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 20 janvier 2017, adressée par Maître FURNON-DOITRAND, notaire à Saint-Rambert-d'Albon, en vue de la cession d'une propriété située Les Fabriques, à Clérieux, cadastrée C 9, 10, 13, 374, 481, 483, ZH 73, 102 et 103, d'une superficie totale de 15 425 m<sup>2</sup>, appartenant à M. POCHON Jacques, POCHON Max, Mme BERLING Anne et CHALET Bérangère.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Date des prochains événements**

#### **Frédéric MANEVAL**

- Participation à une réunion à l'agglomération sur la lutte contre l'ambrosie (bilan 2016)

#### **Jean-Marie WOZNIAK**

- Participation à une commission déchets de l'agglomération

#### **Marie-France TRAINEAU**

- Compte-rendu de la dernière réunion sur le béguinage

#### **Jean-Marie LABLANQUI**

- Prochain cycle de TAP prévu
- Participation aux conseils d'école

#### **Marie-Hélène JUVENON**

- Signalement d'un problème avec la facturation de la garderie

#### **Josiane Ange**

- Location du bar-restaurant dans le village

#### **Brigitte BETON**

- Travaux au skate-park
- Rencontre organisée avec Anim de prox
- Réunion du premier CMJ
- Prochaine réunion du CCAS

#### **Fabrice LARUE**

- Organisation à prévoir pour les élections

- Déménagement prochain de la mairie avant les travaux et s'interroger sur l'achat de mobilier et le devenir du mobilier existant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 55.